

DATE DE CONVOCATION: 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **trente septembre** à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Étaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Étaient absents excusés : Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

Ordre du jour :

- 1- approbation du transfert d'office de la voie « rue de la Résidence des Ouches » dans la voirie communale

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2309/026 : APPROBATION DU TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE DE LA RESIDENCE DES OUCHES

Monsieur Yvan MORIN, habitant de la Résidence des Ouches, quitte la salle, ne participe pas au débat et au vote.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2302/003 du Conseil Municipal en date du 7 février 2023 décidant de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune, sans indemnité, des parcelles cadastrées C n° 420, C n° 423, C n°426, C n° 427, C n° 429, C n° 430, C n° 434, C n° 435, C n° 436 et C n° 437 correspondant à la voie interne de la Résidence des Ouches, autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique conformément à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert sans indemnité dans le domaine public communal de la voie privée ouverte à la circulation publique et située dans des ensembles d'habitation, autorisant Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires et chargeant Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Considérant l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 23 juin 2023 prescrivant l'enquête publique sur le projet de transfert d'office de la voirie de la résidence des ouches et la désignation d'un commissaire enquêteur public, Monsieur Pierre Couturier,

Considérant l'annonce parue dans le journal l'Echo Républicain le vendredi 18 août 2023,

Considérant l'affichage de l'avis de l'enquête public à la mairie et à la Résidence des Ouches,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 septembre 2023 au 19 septembre 2023 inclus à la mairie où le commissaire enquêteur a tenu deux permanences. Le public a été invité à formuler ses observations, sur le registre d'enquête mis à disposition.

Considérant le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, reçus en mairie le 22 septembre 2023, émettant un avis favorable pour le transfert d'office de la voirie de la Résidence des Ouches au domaine public communal

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** transfert d'office au profit de la commune, sans indemnité, des parcelles cadastrées C n° 420, C n° 423, C n°426, C n° 427, C n° 429, C n° 430, C n° 434, C n° 435, C n° 436 et C n° 437 correspondant à la voie interne de la Résidence des Ouches dans le domaine public communal

- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

Le secrétaire de séance
Nathalie LEVETEAU



Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

